

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 28 juin 2023

Date d'affichage 28 juin 2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 + 11 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230704-DEL_23_07_04_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le QUATRE JUILLET à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, Mme Olivia JAMAIN,

Excusés :

M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à M. Nicolas CHABLE),
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à S. SEQUEIRA),
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à D. MORANCE),
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT),
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à B. MARCHAIS),
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à F PELLODI),
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Ch. VAN RYSSEL),
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à E. BOIS).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Lionel COUTEMANCHE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

CREATION D'ACTIVITES ACCESSOIRES -MISSIONS D'ENSEIGNEMENT SPORTIF

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les autorisations délivrées par l'Education nationale,

Vu le rapport du Maire.

Considérant qu'il convient de procéder à la création de deux emplois accessoires confiés à Madame SIMONKLEIN Laurie, exerçant par ailleurs un emploi d'enseignement des APS à temps complet, qui sera chargée d'une mission d'enseignement sportif sur la base de loisirs cet été du 10 au 21 juillet 2023 et Madame CARRE Charlotte, exerçant également en emploi d'enseignement SVT à temps complet, qui sera chargée d'une mission d'enseignement sportif sur la piscine municipale et la surveillance du plan d'eau de la base de loisirs cet été du 8 juillet au 27 août 2023.

Considérant que Mesdames SIMONKLEIN Laurie et CARRE Charlotte ont été autorisées par l'Education Nationale à exercer une mission au titre des activités accessoires autorisées par la législation en vigueur.

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à confier à Madame SIMONKLEIN Laurie une mission d'enseignement sportif sur la base de loisirs et à Madame CARRE Charlotte une mission à la piscine au titre d'une activité accessoire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU